



Mairie d'AUBY
Rénovation de l'éclairage public
programme 2023 du plan pluriannuel
Avenant 1
Décision n° 2025/113/MP

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 
ID : 059-215900283-20250707-DD_2025_113-AR

Publié le 10 juillet 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché n° 2024-17X « Rénovation de l'éclairage public programme 2023 du plan pluriannuel » a été notifié le 2 janvier 2025 à l'entreprise DANIEL DEVRED ELECTRICITE pour un montant de 89 857.00 € HT.

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet :

- Dépose, fourniture et pose de mâts supplémentaires dans les rues de CZELADZ, CHAMP FROMENTIN et POLLET
- Déplacement d'un mât d'éclairage public situé devant une entrée de garage
- Prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 31 août 2025 en raison d'un problème d'approvisionnement des pièces pour la réfection des armoires électriques.

Considérant que l'avenant entraîne incidence financière de 4 898.50 € HT représentant une augmentation de 5.45 % du montant initial du marché.

Considérant que l'incidence financière détaillée ci-dessus, il s'agit d'une modification de faible montant autorisée conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2025

Le Maire,

Décide,

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 du marché de travaux « Rénovation de l'éclairage public programme 2023 du plan pluriannuel ».

Article 2

Que le nouveau montant du marché est ainsi porté à la somme de 94 755.50 € HT soit 113 706.60 € TTC.

Article 3

De prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 31 août 2025.

Mairie d'AUBY
Rénovation de l'éclairage public
programme 2023 du plan pluriannuel
Avenant 1
Décision n° 2025/113/MP

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250707-DD_2025_113-AR



Article 4

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Bernard CZECH

Maire

